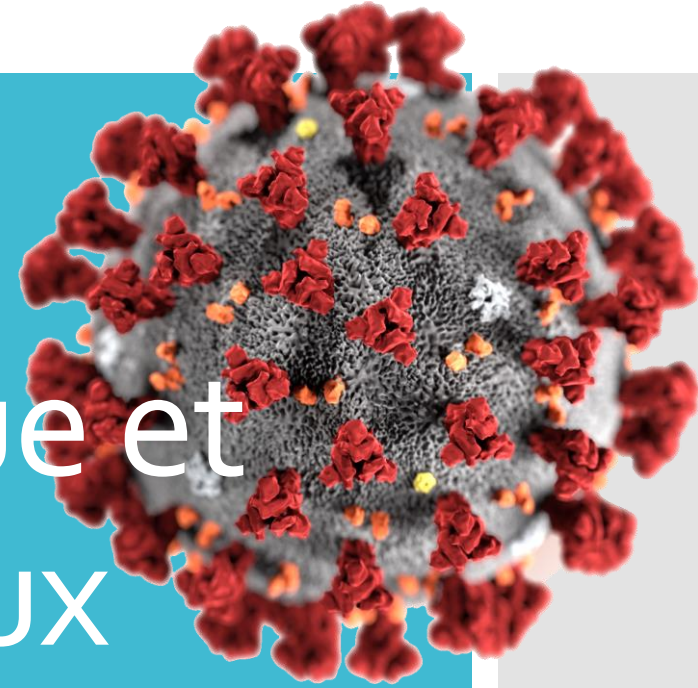


# Pass sanitaire, risque et droits fondamentaux



Covid-19 :  
avant, pendant  
et après

Conférence  
organisée le  
1<sup>er</sup> mars 2022

Frédéric BOUHON

Professeur à l'Université de Liège

f.bouhon@uliege.be

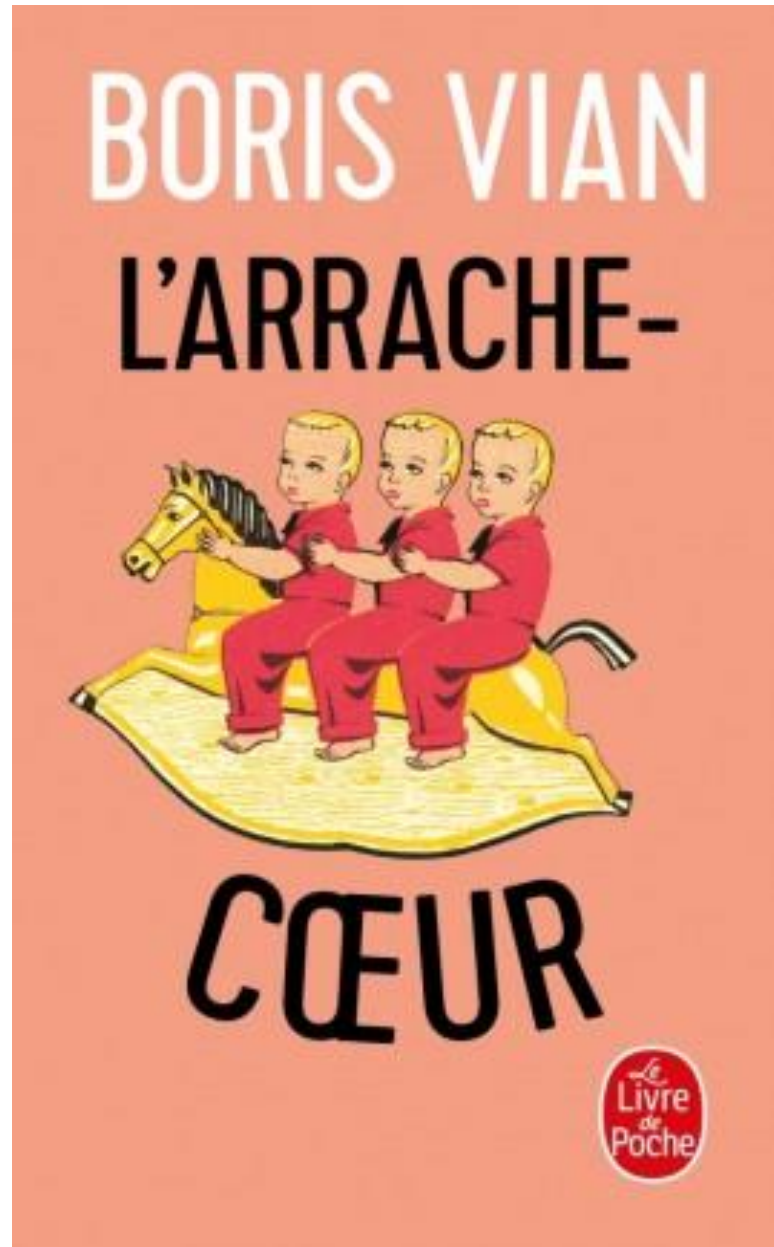


# Vie, mort et risque



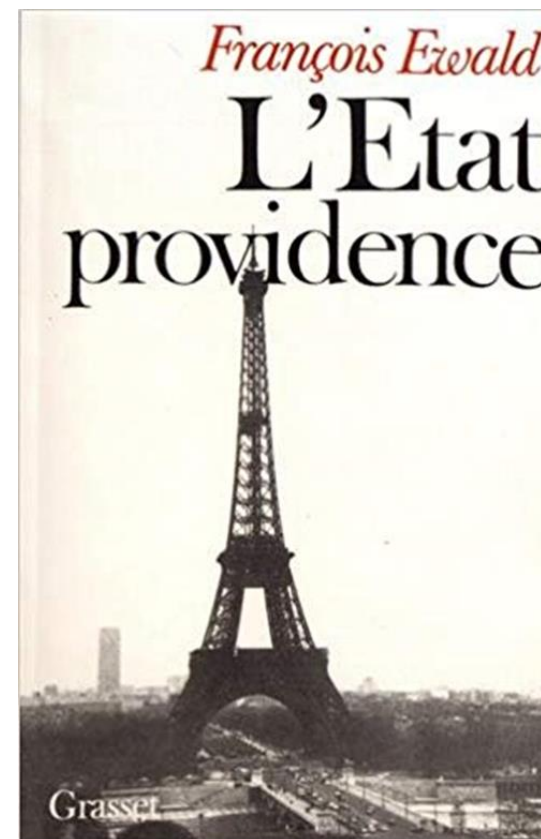
[www.dhnet.be](http://www.dhnet.be)

Vie,  
mort et  
risque



*« Ça devait être  
merveilleux de rester tous  
ensemble comme ça,  
avec quelqu'un pour vous  
dorloter, dans une petite  
cage bien chaude et  
pleine d'amour. »*

# Risque et droit



Ulrich Beck  
Risikogesellschaft  
Auf dem Weg  
in eine andere Moderne  
edition suhrkamp  
SV

Vie(s) et  
droits  
fondamentaux

**COVID-19**

Share-Net  
Bangladesh 

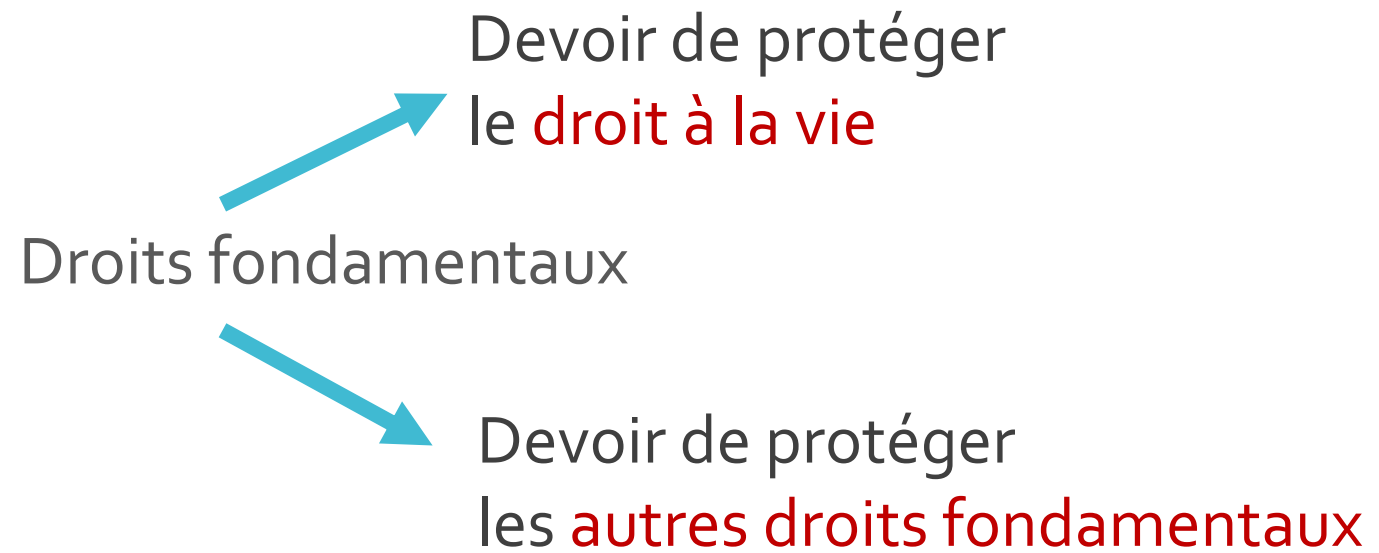


**HUMAN  
RIGHTS**

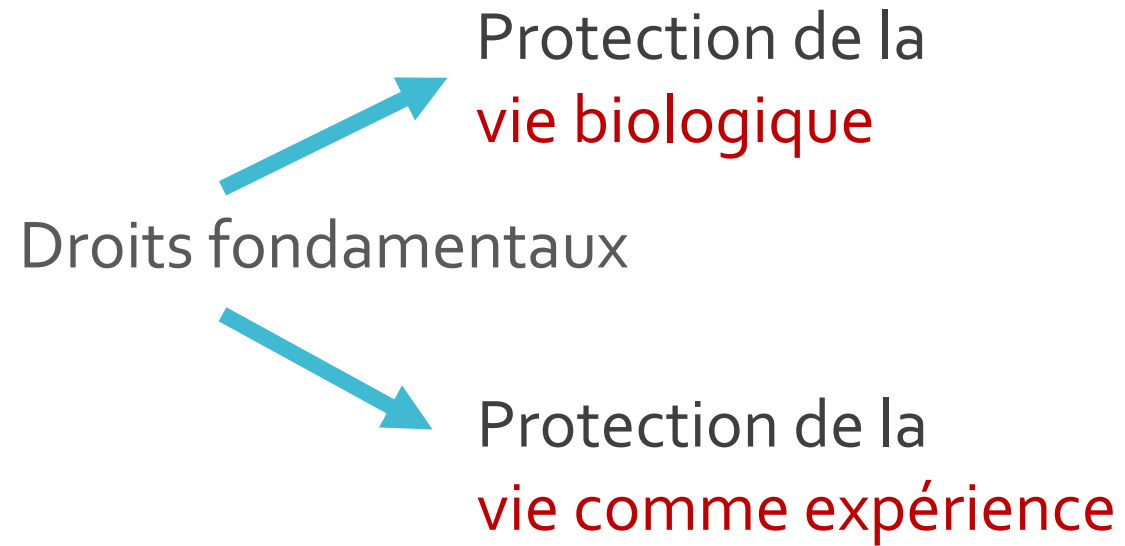
**OR**

**PUBLIC  
HEALTH**

# Vie(s) et droits fondamentaux



# Vie(s) et droits fondamentaux



# CST et droits fondamentaux

**Conditions** à remplir pour **limiter** l'exercice d'un droit  
fondamental :

- **Légalité**
- **Légitimité**
- **Proportionnalité**



CST et  
droits  
fondamentaux

**TRIBUNAL DE PREMIERE  
INSTANCE DE NAMUR  
DIVISION NAMUR**

**9ème CHAMBRE – REFERES**

Rôle référés : 21/20/C

Répertoire : 8470

Ordre : 42

**ORDONNANCE**

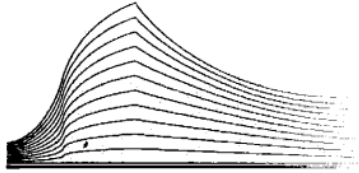
Prononcée le 30 novembre 2021

Nous, Manuela CADELLI, Juge faisant fonction de Présidente du tribunal de première instance de Namur, division Namur, siégeant en référé, assistée de Michel Hernalsteen, Greffier,

avons prononcé, en langue française, l'ordonnance suivante :

**EN CAUSE DE :**

# CST et droits fondamentaux



Numéro d'ordre : <b>259</b> <b>2</b>
Date du prononcé : <b>Arrêt du 07-01-2022</b>
Numéro du rôle : <b>2021/RF/24</b>
Numéro du répertoire : <b>2022/ 20</b>
<b>NON ENREGISTRABLE</b>

Copie  
art. 792 C.J.  
Exempt du droit de greffe - art. 280,2° C.Enr.

## Cour d'appel Liège

### Arrêt

de la DOUZIÈME A chambre civile

#### Expédition(s) délivrée(s) à :

Huissier :	Huissier :	Huissier :
Avocat :	Avocat :	Avocat :
Partie :	Partie :	Partie :
Liège, le Coût : CIV :	Liège, le Coût : CIV :	Liège, le Coût : CIV :

# CST et droits fondamentaux

numéro de répertoire <b>2021/</b>
date de la prononciation <b>23/12/2021</b>
numéro de rôle <b>2021/145/C</b>

ne pas présenter à  
l'inspecteur

OREF-RFA  
N° 441

## expédition

délivrée à	délivrée à	délivrée à
le € BUR	le € BUR	le € BUR

Tribunal de première  
instance francophone de  
Bruxelles,  
Section Civile

Ordonnance

# CST et droits fondamentaux



## Cour constitutionnelle, **arrêts**

n° **10/2022** (20 janvier 2022)

n° **20/2022** (3 février 2022)

n° **21/2022** (3 février 2022)

# CST et droits fondamentaux

## Cour européenne des droits de l'homme, arrêt *Vavříčka et autres c. République tchèque*, 8 avril 2021

306. La Cour admet que l'exclusion des requérants de l'école maternelle a impliqué pour ces jeunes enfants la perte d'une occasion cruciale de développer leur personnalité et de débiter l'acquisition d'importantes aptitudes relationnelles et facultés d'apprentissage dans un environnement formateur et pédagogique. Cette perte a toutefois été la conséquence directe du choix fait par leurs parents respectifs de refuser de se conformer à une obligation légale visant à protéger la santé, en particulier celle des enfants de cette tranche d'âge. (...) De plus, la possibilité de fréquenter l'école maternelle pour les enfants qui pour des raisons médicales ne peuvent pas être vaccinés dépend de l'existence parmi les autres enfants d'un taux très élevé de vaccination contre les maladies contagieuses. Pour la Cour, **on ne saurait estimer disproportionné le fait qu'un État exige, de la part de ceux pour qui la vaccination représente un risque lointain pour la santé, d'accepter cette mesure de protection universellement appliquée, dans le cadre d'une obligation légale et au nom de la solidarité sociale, pour le bien du petit nombre d'enfants vulnérables qui ne peuvent pas bénéficier de la vaccination.** (...)

# CST et droits fondamentaux

## **Bilan** en demi-teinte :

- Une tendance à l'**acceptation** par les juridictions
- Des avertissements sur la **précarité** juridique du système



E. SLAUTSKY, F. BOUHON, C. LANSSENS, M. FRANSSSEN & al., « Belgium : Legal Response to COVID-19 », *The Oxford Compendium of National Legal Responses to COVID-19*, Oxford, Oxford University Press, 2021 ;

**F. BOUHON & M. FRANSSSEN**, « Devoir et pouvoir de protéger la vie en temps de pandémie : essai d'analyse transversale au regard des droits fondamentaux », in : F. Bouhon, E. Slautsky & S. Wattier (ed.), *La réponse belge à la crise du covid-19 au regard du droit public. Quels leçons pour l'avenir?*, Bruxelles, Larcier, 2022 ;

F. BOUHON & L. LAPERCHE, « Covid-19, risque et droits fondamentaux », article en préparation destiné à la *Revue trimestrielle des droits de l'homme* ;

L. LAPERCHE & F. BOUHON, « Droits fondamentaux et COVID-19 : quelques leçons d'une crise », in : F. Krenc, F. Bouhon & C. Deprez, *Contentieux des droits fondamentaux : actualités choisies*, Limal, Anthemis, 2021 ;

F. BOUHON & E. SLAUTSKY, « Toekening, uiteofening van en toezicht op bijzondere machten binnen de deelstaten », *TVW*, 2020, pp. 261-271 ;

F. BOUHON, A. JOUSTEN, X. MINY & E. SLAUTSKY, « L'État belge face à la pandémie de Covid-19 – esquisse d'un régime d'exception », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2020/1 (n° 2446), 53 pages ;

F. BOUHON, A. JOUSTEN & X. MINY, *Droit d'exception, une perspective de droit comparé. Belgique : entre absence d'état d'exception, pouvoirs de police et pouvoirs spéciaux*, Bruxelles, Service de recherche du Parlement européen, 2021.



Centre de droit public et  
constitutionnel et des  
droits de l'homme



BIBLIOTHÈQUE DE DROIT PUBLIC



## LE DROIT PUBLIC BELGE FACE À LA CRISE DU COVID-19

QUELLES LEÇONS POUR L'AVENIR ?

Sous la direction de  
Frédéric Bouhon, Emmanuel Slautsky et Stéphanie Wattier

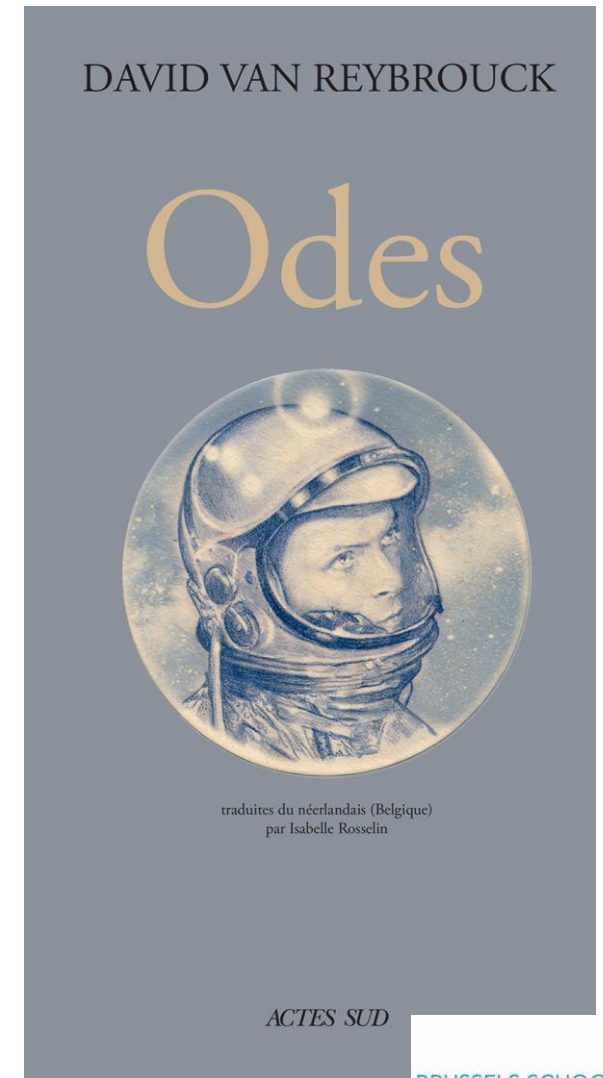


BRUSSELS SCHOOL  
**IHECS**  
Journalism & Communication



## Conclusion

“Le tragique de notre époque : nous sommes convaincus que nous devons lutter contre le tragique. Et ce combat, cette obstination névrotique à brider ce qui ne peut être bridé, est bien plus dangereux que le risque initial.”

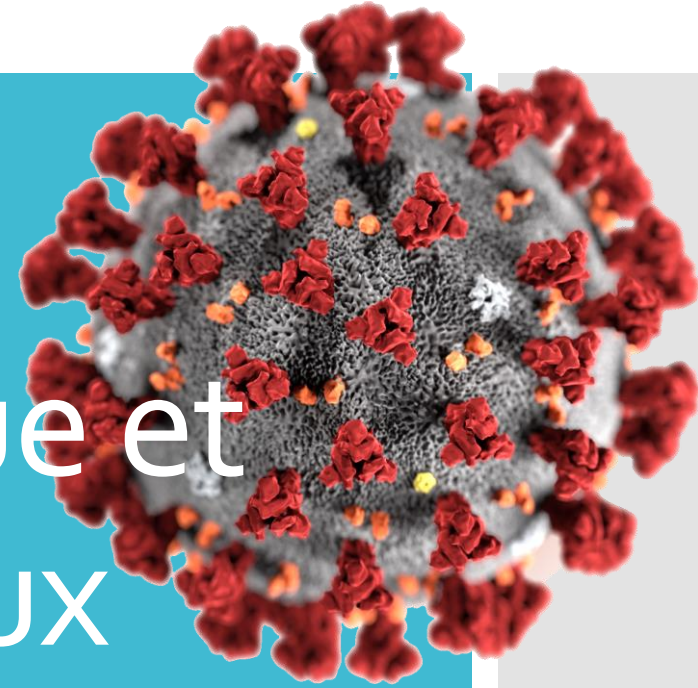


## Conclusion

“Notre désir d'éternité est devenu notre chemin vers la servitude”



# Pass sanitaire, risque et droits fondamentaux



Covid-19 :  
avant, pendant  
et après

Conférence  
organisée le  
1<sup>er</sup> mars 2022

Frédéric BOUHON

Professeur à l'Université de Liège

f.bouhon@uliege.be

